PLAN CADRE

Théâtre

Fédération des Écoles Genevoises de Musique

CONSERVATOIRE POPULAIRE

MUSIQUE
DANSE
THÉÂTRE

PLAN CADRE D'ÉTUDES THÉÂTRALES

1. Introduction

Le plan cadre d'études théâtrales, commun au Conservatoire de Musique de Genève (CMG) et au Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre (CPMDT), a été élaboré en 2010, sur la base des pratiques en vigueur dans ces 2 écoles. Il harmonise l'enseignement théâtral au sein de la Confédération des Ecoles Genevoises de Musique (CEGM). Il décrit le cursus de formation proposé et les diverses offres d'enseignement en matière de formation théâtrale.

2. Pédagogie

2.1 Globalité de la formation

Le plan d'études théâtrales vise une formation globale des élèves et tend à développer non seulement la pratique du jeu théâtral mais aussi la sensibilité, l'autonomie et la créativité artistique. Cette formation doit permettre l'épanouissement personnel des élèves, former de futurs spectateurs avertis et donner les bases nécessaires à la poursuite d'un cursus professionnel.

2.2 Contenu et but de la formation

La formation est axée sur le développement des aptitudes et des compétences de l'élève :

- maîtrise du jeu théâtral (présence scénique, qualité d'écoute, mémorisation, expression orale, aisance physique et vocale, improvisation, interprétation)
- autonomie (lecture, compréhension, imagination, préparation personnelle)
- personnalité (sensibilité, énergie, ouverture, attention, motivation, curiosité, sens critique, engagement, esprit d'initiative, élaboration de projets, sens des responsabilités)
- créativité (imagination, interprétation, improvisation, mise en scène)
- pratique de la scène
- aisance devant le public
- intégration et participation à la vie artistique genevoise et régionale

La maîtrise de ces compétences est acquise progressivement conformément aux savoirs enseignés et aux objectifs d'apprentissage définis par le plan d'études. Les élèves et les parents ont connaissance du plan d'études. Les aspirations et les aptitudes de l'élève sont prises en considération.

3. Evaluation

L'évaluation fait partie de la formation**,** elle est présente sous différentes formes tout au long du parcours de l'élève, elle vise à encourager sa progression et à stimuler son travail.
Tout comme la formation, l'évaluation est globale et assurée par les différents professeurs coresponsables de l'élève.
L'institution soumet régulièrement l'élève à une évaluation qui peut revêtir différentes formes (examens, contrôles, auditions, spectacles, …). Les contenus d'enseignement et les objectifs d'apprentissage servent de base à ces évaluations. Le passeport - théâtre témoigne du parcours de l'élève.

4. Cursus de formation

Le cursus complet de la formation théâtrale s'étend sur une durée globale de 14 ans. Il est divisé en 3 cycles dont les durées sont parallèles aux grandes étapes du cursus scolaire des élèves.

4.1 Le premier cycle s'étend en principe sur 7 ans. Il est divisé en 2 paliers.

Le premier palier (4 ans) est destiné aux enfants de 8 à 12 ans qui fréquentent l'enseignement primaire. Il propose aux jeunes élèves une initiation au jeu théâtral par le biais de nombreux exercices stimulant l'imagination, l'observation, la mémoire, l'attention, l'expressivité orale et corporelle.

Le second palier (3 ans) est destiné aux élèves de 12 à 15 ans qui fréquentent les derniers degrés de la scolarité obligatoire (Cycle d'Orientation). Il approfondit les objectifs poursuivis durant les cours du premier palier. Une attention plus grande est accordée aux textes tels que contes, poésies, scènes de théâtre, sketches et récits. Il favorise la création de personnages, l'attention aux partenaires et tend à développer la confiance et l'aisance en présence du public.

4.2 Le deuxième cycle s'étend en principe sur 4 ans. Il accueille des adolescents âgés de 15 à 19 ans, en âge de fréquenter l'enseignement post obligatoire ou l'enseignement professionnel. Il est consacré à l'étude d'œuvres plus ambitieuses (pièces du répertoire classique ou moderne). La précision des enjeux dramaturgiques, les rapports entre personnages, la qualité d'écoute, l'attention au partenaire, la prise en charge commune du récit, la conscience de l'espace et les responsabilités qu'implique la présentation d'un spectacle, constituent la colonne vertébrale des apprentissages.

4.3 Le troisième cycle s'étend en principe sur 3 ans. Il s'adresse aux jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans encore scolarisés (Collège, Université, ou formation professionnelle) qui souhaitent se perfectionner avant d'intégrer éventuellement la filière préprofessionnelle du CMG ou obtenir un certificat de théâtre amateur.
Le troisième cycle est consacré au travail plus personnel que tout élève, désireux d'intégrer un cursus théâtral plus intensif, doit effectuer sur lui-même. Il tend à analyser et décomposer les différentes disciplines qui participent de la formation de l'acteur: corps, voix, imagination, improvisation, connaissances théoriques et interprétation.
Les élèves ayant réussi l'examen de fin de troisième cycle obtiennent un Certificat de théâtre amateur.

4.4 Cours complémentaires et passeport théâtre. Tout au long de ses études théâtrales, l'élève a accès aux cours complémentaires et aux stages organisés au sein de la Confédération des écoles genevoises de musique. Des activités suivies en dehors de la CEGM peuvent faire l'objet d'équivalences sur demande. Toute activité artistique est reportée dans le passeport théâtre sous la responsabilité des professeurs et de la doyenne.
A chaque étape de son parcours, une attestation de son suivi est délivrée à l'élève qui en fait la demande.

Mise à jour : octobre 2021